



FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

Photo
(Prise au secrétariat)

RENOUVELLEMENT: OUI NON

NOM: _____ PRÉNOM: _____

SEXE: H F N DATE DE NAISSANCE: ____ / ____ / ____

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE URGENCE

/ / / /

/ / / /

EMAIL: _____ @ _____

ADRESSE COMPLÈTE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

PROFESSION SI MAJEUR: _____ Employeur: _____

PROFESSION PARENTS (mineur): Parent n°1: _____ Parent n°2: _____

Employeur: _____ Employeur: _____

DICIPLINE PRINCIPALE: _____

AUTRES DISCIPLINES : _____

Je souhaite prendre le Pass Samouraï (accès toutes disciplines)
Souhaitez-vous être bénévole au sein de notre Club ? OUI NON

Comment avez-vous connu le Samouraï 2000 ?

Famille/ami Réseaux sociaux Presse Autre : _____

Je soussigné(e): _____

1/ Déclare également avoir pris connaissance et respecter les statuts de l'Association « Samouraï 2000 » ainsi que son règlement intérieur figurant au verso.

2/ Déclare avoir eu connaissance de l'article L321-1 à L321-9 du Code du Sport relative à l'organisation des activités sportives informant les adhérents de l'obligation de souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

3/ Autorise le SAMOURAI2000 à utiliser mon image et celle de mon enfant pour ses publications.

4/ Autorise mon enfant à participer aux cours durant toute la saison.

Les informations que vous avez fournies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT
(Ou du représentant légal)

PARTIE RÉSERVÉE AU SECRETARIAT

PASS : _____ €

Option : _____ €

Coût administratif : _____ €

OU Coût administratif + licence _____ €

Caution carte d'accès : _____ €

TOTAL : _____ €

Certificat médical fait le : _____



FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

Photo
(Prise au secrétariat)

RENOUVELLEMENT: OUI NON

NOM: _____ PRÉNOM: _____

SEXE: H F N DATE DE NAISSANCE: ____ / ____ / ____

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE URGENCE

/ / / /

/ / / /

EMAIL: _____ @ _____

ADRESSE COMPLÈTE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

PROFESSION SI MAJEUR: _____ Employeur: _____

PROFESSION PARENTS (mineur): Parent n°1: _____ Parent n°2: _____

Employeur: _____ Employeur: _____

DICIPLINE PRINCIPALE: _____

AUTRES DISCIPLINES : _____

Je souhaite prendre le Pass Samouraï (accès toutes disciplines)
Souhaitez-vous être bénévole au sein de notre Club ? OUI NON

Comment avez-vous connu le Samouraï 2000 ?

Famille/ami Réseaux sociaux Presse Autre : _____

Je soussigné(e): _____

1/ Déclare également avoir pris connaissance et respecter les statuts de l'Association « Samouraï 2000 » ainsi que son règlement intérieur figurant au verso.

2/ Déclare avoir eu connaissance de l'article L321-1 à L321-9 du Code du Sport relative à l'organisation des activités sportives informant les adhérents de l'obligation de souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

3/ Autorise le SAMOURAI2000 à utiliser mon image et celle de mon enfant pour ses publications.

4/ Autorise mon enfant à participer aux cours durant toute la saison.

Les informations que vous avez fournies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT
(Ou du représentant légal)

PARTIE RÉSERVÉE AU SECRETARIAT

PASS : _____ €

Option : _____ €

Coût administratif : _____ €

OU Coût administratif + licence _____ €

Caution carte d'accès : _____ €

TOTAL : _____ €

Certificat médical fait le : _____

Règlement intérieur du SAMOURAÏ 2000

Pour l'organisation des cours et le bon déroulement de l'année, le Club a établi un règlement intérieur afin que vous puissiez bénéficier au mieux des cours qui vous sont proposés.

INSCRIPTION

Il est préférable à l'inscription d'être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive. La non-présentation de celui-ci n'engage pas l'association.

Le Samouraï 2000 est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison mais ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible.

ASSURANCE

En cas d'accident survenu lors d'une compétition, d'un cours ou d'un trajet, vous devez le signaler dans les 5 jours ouvrés au club qui vous remettra un document à adresser dans les 3 jours à la compagnie d'assurance.

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. La responsabilité civile du SAMOURAÏ 2000 ne pourra être mise en cause en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, l'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance de personne au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

DISCIPLINE

Il est obligatoire de badger à l'entrée du club et de déposer sa carte à chaque entraînement dans la salle de cours (sauf pour les enfants de moins de 5 ans). Pour les enfants et ados, toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

En cas d'oubli, une carte provisoire vous sera fournie (1 fois seulement).

En cas de perte, une nouvelle carte devra être créée à vos frais. La carte est personnelle et non cessible.

HYGIÈNE

De plus, il est formellement interdit de fumer, de cracher, de manger du chewing-gum dans l'ensemble des locaux. Les adhérents devront se présenter avec la tenue et les protections adaptées à leurs activités (liste disponible à l'accueil) ainsi qu'avoir les pieds et les mains propres, les ongles coupés et les cheveux attachés.

Le port de zoories (tongs, sandales), ou chaussures adaptées à la discipline, est obligatoire pour aller du vestiaire à la salle d'entraînement.

SÉCURITÉ

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s).

Il est demandé aux parents de revenir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de leurs cours.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

En fonction des lieux de compétitions et du nombre de participants, il sera demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s).

GÉNÉRALITÉS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

Pour parer à toute éventualité, utilisez les casiers des vestiaires, à vider tous les soirs (prévoir un cadenas). L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux salles d'entraînement et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.

Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés. Au cours de l'année, une discipline peut être ajoutée ou une autre disparaître si la direction le juge nécessaire

Règlement intérieur du SAMOURAÏ 2000

Pour l'organisation des cours et le bon déroulement de l'année, le Club a établi un règlement intérieur afin que vous puissiez bénéficier au mieux des cours qui vous sont proposés.

INSCRIPTION

Il est préférable à l'inscription d'être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive. La non-présentation de celui-ci n'engage pas l'association.

Le Samouraï 2000 est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison mais ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible.

ASSURANCE

En cas d'accident survenu lors d'une compétition, d'un cours ou d'un trajet, vous devez le signaler dans les 5 jours ouvrés au club qui vous remettra un document à adresser dans les 3 jours à la compagnie d'assurance.

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. La responsabilité civile du SAMOURAÏ 2000 ne pourra être mise en cause en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, l'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance de personne au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

DISCIPLINE

Il est obligatoire de badger à l'entrée du club et de déposer sa carte à chaque entraînement dans la salle de cours (sauf pour les enfants de moins de 5 ans). Pour les enfants et ados, toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

En cas d'oubli, une carte provisoire vous sera fournie (1 fois seulement).

En cas de perte, une nouvelle carte devra être créée à vos frais. La carte est personnelle et non cessible.

HYGIÈNE

De plus, il est formellement interdit de fumer, de cracher, de manger du chewing-gum dans l'ensemble des locaux. Les adhérents devront se présenter avec la tenue et les protections adaptées à leurs activités (liste disponible à l'accueil) ainsi qu'avoir les pieds et les mains propres, les ongles coupés et les cheveux attachés.

Le port de zoories (tongs, sandales), ou chaussures adaptées à la discipline, est obligatoire pour aller du vestiaire à la salle d'entraînement.

SÉCURITÉ

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s).

Il est demandé aux parents de revenir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de leurs cours.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

En fonction des lieux de compétitions et du nombre de participants, il sera demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s).

GÉNÉRALITÉS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

Pour parer à toute éventualité, utilisez les casiers des vestiaires, à vider tous les soirs (prévoir un cadenas). L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux salles d'entraînement et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.

Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés. Au cours de l'année, une discipline peut être ajoutée ou une autre disparaître si la direction le juge nécessaire